

RELATIONS AVEC LES MUNICIPALITÉS ET LE NORD

Avis important aux directeurs généraux

Comité de révision annuel

Prenez note des exigences législatives suivantes pour les comités de révision municipaux annuels concernant les appels d'évaluation foncière :

- Les municipalités doivent présenter un avis public pour indiquer le jour de séance du comité de révision annuel dans au moins deux éditions d'un journal distribué dans la municipalité et afficher l'avis de manière visible dans le bureau municipal central;
- L'avis doit être publié au moins 30 jours avant l'audience du comité;
- Les municipalités doivent donner ou envoyer par la poste, au moins 10 jours avant le début de l'audience, un avis écrit à chaque partie concernée par une requête indiquant la date, l'heure et le lieu de l'audience.

Des renseignements supplémentaires sont également disponibles dans le **guide** à l'intention des membres et des secrétaires du comité, qui est accessible dans la section des documents du portail en ligne des municipalités du Manitoba. Le guide se trouve dans la rubrique des évaluations.

Les requêtes en révision (appels) doivent comprendre les renseignements suivants :

- Raison de la requête, y compris les motifs sur lesquels celle-ci est fondée (p. ex. valeur, classification, obligation fiscale);
- Numéro de rôle;
- Description cadastrale.

Les Services d'évaluation du Manitoba en ligne offrent un exemple de formulaire de requête en révision (en anglais seulement) : application_revision_assessment.pdf (gov.mb.ca/index.fr.html).

Les requêtes doivent être reçues par le bureau au moins 15 jours avant la date prévue de l'audience du comité, qui est indiquée dans l'avis public. Au recto du formulaire de requête ou de la lettre, indiquez la date à laquelle la requête a été reçue au bureau. Si la requête en révision est présentée par un agent ou un représentant autorisé, un formulaire d'autorisation ou d'agent rempli doit être joint.

Si vous avez des questions additionnelles, veuillez communiquer avec :

Services d'évaluation foncière
800, avenue Portage, bureau 500, Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4
Téléphone : 204 945-0119
N° sans frais : 1 866 801-2888
Courriel : assessment@gov.mb.ca

Cette information est accessible dans d'autres formats sur demande.